

Rapport d'Activité 2018



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I. Faire des droits économiques et de l'autonomisation des femmes, notamment en milieu rural, une réalité	6
1. Initiative Kilimandjaro : du rêve à la réalité	6
2. Relever le défi de la prise en compte du genre et des droits fonciers des femmes	7
3. Pour l'accès des femmes au droit foncier au TOGO.	9
4. Pour l'autonomisation Economique des femmes au Sénégal	10
5. Genre et industries extractives	11
II. Combattre la violence à l'égard des filles	12
1. Projet : « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest »	12
2. Projet : Améliorer la capacité des jeunes actrices engagées pour l'éradication des mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest.	15
3. Bénin : -PROJET « MAANDA	18
4. Togo : Prendre en charge les victimes de fistules obstétricales et prévenir le fléau pour une jouissance effective des droits en santé sexuelle et reproductive des femmes.	20
III. La participation politique des femmes, une priorité d'action au Sénégal	24
IV. Une communication au service des droits des femmes en Afrique de l'Ouest	25
1. Une présence de plus en plus visible sur le web et les réseaux sociaux	25
2. Une publication au service de l'information régulière sur les droits des femmes et des filles et du plaidoyer	26
V. Gestion institutionnelle, administrative et financière	27
1. Fonctionnement des instances	27
2. Gestion des ressources humaines	28
3. Gestion financière	30
VI. Perspectives	41

I INTRODUCTION

Au cours de l'année 2018, le WiLDAF-AO, fidèle à sa mission qui est d'œuvrer pour une culture d'exercice et de respect des droits des femmes, a poursuivi ses actions de renforcement de capacité, de plaidoyer, et d'éducation juridique. Les activités mises en œuvre tournent autour de deux(02) cibles que constituent les filles et les femmes, notamment celles du milieu rural.

A travers les conclusions concertées de la 62^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme intitulée « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », la Commission définit et réaffirme les engagements existants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles, y compris celles vivant en milieu rural. Elle fait le lien avec la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Commission attire l'attention sur les discriminations et les inégalités persistantes, et sur la marginalisation auxquelles les femmes et les filles en milieu rural continuent de faire face, ainsi que sur les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent. Elle résume également l'importante contribution que les femmes et filles en milieu rural apportent à la lutte contre la pauvreté, et souligne les possibilités de contribuer à la pleine réalisation de leurs droits et de leur bien-être en tant qu'agents et bénéficiaires du développement durable. La Commission constate que parmi les obstacles qui empêchent les filles d'exercer dans des conditions d'égalité leur droit à l'éducation figurent notamment la féminisation de la pauvreté, le travail des enfants assumé par les filles, les mariages d'enfants et les mariages précoces ou forcés, les mutilations génitales féminines, les grossesses précoces et répétées, toutes les formes de violence sexiste à l'école et hors de l'école, notamment les agressions sexuelles et le harcèlement sur le chemin de l'école et dans les établissements scolaires, pour ne citer que ceux là.

Enfin, la Commission insiste sur les actions nécessaires à la **mise en œuvre de politiques économiques et sociales dans le cadre de l'autonomisation de toutes les femmes et filles en milieu rural**. Un accent particulier est mis sur la nécessité de supprimer les obstacles structurels et de créer un environnement de politiques sociales et économiques favorables dans des domaines clés parmi lesquels se trouvent cités l'élimination de la pauvreté, le développement de la pêche et de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'accès aux terres et aux autres ressources productives, la santé, notamment la santé sexuelle et procréative, les droits en matière de procréation, l'éducation et la protection sociale.

Les projets et programmes mis en œuvre par le WiLDAF-AO et des réseaux nationaux en 2018 constituent une contribution à la mise en œuvre de ces conclusions de la 62^{ème} session du CSW et donc à l'avancement des droits des femmes en Afrique de l'Ouest. Ils concernent les domaines suivants :

- Les droits économiques et l'autonomisation des femmes, notamment en milieu rural (I)
- La violence à l'égard des filles et des femmes(II).
- La participation des femmes en politique(III)

La Communication a, cette année encore, constitué une dimension essentielle de nos actions, sans lesquelles elles n'auraient eu aucun impact (IV). En outre les aspects administratifs et institutionnels ont constitué une préoccupation importante déterminante dans la capacité du réseau à agir pour les droits des femmes et des filles en Afrique (V). Le présent rapport d'activité 2018 aborde dans l'ordre annoncé ces différents points et annonce en dernier lieu les perspectives du réseau pour 2018 (VI).



I. Faire des droits économiques et de l'autonomisation des femmes, notamment en milieu rural, une réalité

Plusieurs projets et programmes mis en œuvre par le WiLDAF - AO et certains de ses réseaux nationaux en 2018 concourent à l'autonomisation des femmes en milieu rural. Il en est ainsi de l'Initiative Kilimandjaro relative aux droits des femmes en milieu rural y compris l'accès à la terre et aux ressources foncières, du plaidoyer pour la prise en compte des droits des femmes rurales dans les Programmes régionaux d'investissement agricoles et de sécurité alimentaire et nutrition, et d'un projet réalisé sur les droits fonciers des femmes au Togo par le WiLDAF-Togo. Enfin, le WiLDAF a commencé en 2018 à investir un autre domaine d'autonomisation économique des femmes : celui des femmes dans les industries extractives.

1. Initiative Kilimandjaro : Du rêve à la réalité

L'année 2018 fût une année de plaidoyer dans le cadre de l'Initiative Kilimandjaro. Il s'est agit après l'adoption de la charte de revendication des droits des femmes en 2016, d'assurer que les droits que les femmes rurales revendiquent sont reconnus par les décideurs et sont concrétisés dans la vie quotidienne de ces femmes.

Les activités réalisées le long de l'année sont principalement basées sur la production d'outils et l'organisation d'ateliers de formation des membres (139 au total) d'organisations de la société civile aux niveaux des pays afin qu'elles puissent assister les femmes dans leur lutte pour l'accès à la terre en

faisant des plaidoyers aux niveaux local et national.

Les femmes rurales qui ont montré leur détermination à changer leurs vies au soir du 16 Octobre 2016, ont prouvé qu'elles n'étaient plus les mêmes femmes rurales africaines misérables et impuissantes face à leur sort.

Elles poursuivent leurs activités en réclamant haut et fort qu'elles méritent une attention particulière quant à leur accès aux ressources de production et à la reconnaissance et la jouissance de leurs droits.

Conception et impression d'un outil d'information et de dépliant

Au niveau du WiLDAF AO, trois (03) catégories d'outils ont été produites et mises à la disposition de chaque pays. Il s'agit : Des dépliants présentant l'initiative et la charte des demandes



Il a été produit en 600 exemplaires à raison de 300 en Anglais et 300 en Français. Chaque pays a reçu 40 exemplaires pour être distribué et accompagner les actions d'information.

- Un document de plaidoyer élaboré pour accompagner l'action de plaidoyer des acteurs dans les pays. C'est un outil qui reprend les demandes de la Charte une par une et donne des instructions précises sur comment organiser le plaidoyer pour la mise en œuvre de la demande.



Il a été produit en 510 exemplaires dont 305 en Français et 205 en Anglais. Chaque pays a reçu 40 exemplaires pour être distribué et accompagner les actions de plaidoyer.



- Une boîte à images conçue pour faciliter la sensibilisation des populations est un document imagé avec des directives claires sur ce qui est essentiel pour les populations de savoir sur tous les aspects de la charte des demandes.

Il a été produit en 500 exemplaires dont 250 en Français et 250 en Anglais. Chaque pays a reçu 40 exemplaires pour être remis aux organisations participantes pour leur besoin de sensibilisation des populations. En outre les trois (03) outils ont été diffusés lors des réunions internationales.

Les ateliers de renforcement de capacité des organisations de la société civile au niveau national



Il a été organisé un atelier de renforcement de capacités dans les six(06)pays couverts par l'action : Togo, Bénin, Sénégal, République Démocratique du Congo (RDC), Cameroun, Burkina Faso.

L'objectif en était de renforcer les capacités des participants en matière de droits fonciers des femmes et leur permettre à l'atelier de s'organiser pour conduire les plaidoyers visant à la mise en œuvre des demandes de la charte en vue d'une plus grande efficacité.

Les ateliers ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- les participants se sont engagés à sensibiliser les communautés et appuyer les femmes pour la jouissance de leur droit d'accès à la terre.
- une coalition ou alliance, selon les pays, pour Kilimandjaro a été mise en place pour conduire le plaidoyer au niveau national.

2. Relever le défi de la prise en compte du genre et des droits fonciers des femmes

Pour le compte de l'année 2018, plusieurs activités ont été menées dans le cadre du programme Direction Générale Coopération au Développement et aide humanitaire (DGD) d'OXFAM. Il s'agit de :

Atelier national de renforcement de capacité des acteurs de la filière lait et autres parties prenantes du foncier rural à prendre en compte le genre dans leurs fonctionnement et programmes

Du 05 au 09 novembre 2018, s'est déroulé à Ouagadougou au Burkina Faso, un atelier national de formation en renforcement de capacités dans le domaine du genre et des droits fonciers des femmes. L'objectif global de la formation était de renforcer les capacités des acteurs de la filière lait et des parties prenantes du foncier rural afin de contribuer à l'amélioration de la prise en compte du genre dans le



fonctionnement interne de leurs structures et dans leurs projets et programmes.

La formation a été assurée à travers les modules portant sur l'introduction à l'approche « genre », les droits humains fondamentaux de la femme, la participation de la femme à la vie de la communauté, les violences faites aux femmes, et les politiques agricoles nationales et régionales.

Les participants ont pris l'engagement d'intégrer le genre dans leurs fonctionnement et programmes ainsi que dans les actions de plaidoyer qu'ils auront à mener. Le suivi qui est effectué par le WiLDAF- AO montre que les acteurs ont adopté après la formation, un plan d'action pour intégrer le genre et les droits des femmes dans leur fonctionnement interne.

PLAIDOYER AU NIVEAU REGIONAL

Atelier de Validation de la stratégie régionale de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du PRIASAN (Programme Régional d'Investissement Agricole Sécurité Alimentaire et Nutrition)

Du 23 au 24 mars 2018 à l'hôtel Sarahawa de Lomé, s'est tenu un atelier de validation de la stratégie régionale de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025. L'objectif général de

l'atelier est d'examiner et de valider le document de stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025.

L'atelier ainsi réalisé a permis d'examiner en profondeur les orientations, les priorités, les actions de renforcement des capacités des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ECOWAP; de formuler des recommandations pour l'élaboration du premier plan d'action de la stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ECOWAP.

Ayant fait partie du groupe des acteurs non étatiques invités à cette rencontre, le réseau a proposé et réussi à faire intégrer le genre dans certaines des composantes et actions du résultat 2 de la stratégie de renforcement de capacité. Ces propositions concernent l'amélioration des capacités d'analyse et d'anticipation, l'amélioration des capacités de plaidoyer et de lobbying, la dynamisation de la capacité de gestion, de concertation et d'organisation.

Les différentes actions doivent être traduites en plan d'action au niveau de chaque organisation pour les deux prochaines années à venir. Ces plans seront présentés à la CEDEAO pour être soutenus par l'institution.

Deuxième anniversaire de l'initiative Kilimandjaro : sous le signe de la réflexion et du plaidoyer auprès des parlementaires de la CEDEAO, notamment du



réseau des parlementaires sur l'égalité des sexes et les investissements dans l'agriculture alimentaire.

Du 10 au 11 Décembre 2018, plusieurs femmes rurales de la région CEDEAO (Sierra Leone, Libéria, Sénégal, Gambie, Ghana, Nigéria, Bénin, Burkina Faso, Togo, Mali) et d'autres parties de l'Afrique se sont réunies à l'occasion du 2ème anniversaire de l'Initiative Kilimanjaro à Abuja (Nigeria). Ladite réunion coïncidait avec une session du parlement de la CEDEAO. Durant les deux(02) jours, les femmes rurales ont organisé une réunion pour examiner l'application de la Charte des revendications et s'organiser pour des actions futures.

Elles ont saisi l'occasion de la session parlementaire de la CEDEAO et du lancement du réseau des parlementaires de la CEDEAO sur l'égalité des sexes

et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour présenter des recommandations dans le but d'améliorer la mise en œuvre des droits des femmes rurales dans l'espace de la CEDEAO en particulier les droits fonciers des femmes. Les femmes rurales ont lancé un appel au Parlement de la CEDEAO de mettre en place une initiative qui donnerait aux femmes les moyens de faire preuve de résilience face aux défis liés à la terre, tels que la déresponsabilisation relative à l'insécurité liée aux conflits et aux investissements fonciers à grande échelle.

3. Pour l'accès des femmes au droit foncier au TOGO.

Ce projet qui vise les droits fonciers des femmes est soutenu par la fondation Konrad Adenauer pour l'accès des femmes à la terre, dans le cadre de son programme EWOH2: « Un seul monde sans fin, droits fonciers des femmes en Afrique de l'Ouest ». Il a permis de réaliser deux activités notamment l'atelier d'information des magistrats et auxiliaires de justice sur la problématique de l'accès des femmes à la terre au Togo et un plaidoyer des femmes des organisations paysannes pour l'augmentation des terres cultivables et des moyens de production.

Atelier d'information des magistrats et auxiliaires de justice sur la problématique de l'accès des femmes à la terre au Togo

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet EWOH 2 : « *Un seul monde sans faim - Droits fonciers des Femmes en Afrique* », la Fondation Konrad Adenauer, a organisé en partenariat avec le réseau WiLDAF-TOGO, un atelier d'information des magistrats et auxiliaires de justice sur la problématique de l'accès des femmes à la terre au Togo les 28 et 29 Juin 2018 au roc hôtel à Atakpamé. Etaient présents à cet atelier, (20) participants venus des régions dans lesquelles le projet est mis en œuvre, à savoir la région Maritime et la région de la Kara

Les communications ont porté sur la notion d'égalité des sexes et les concepts apparents, les réformes juridiques visant l'égalité des sexes, les obstacles liés à la jouissance de l'égalité d'accès à la terre au Togo, vers une jouissance effective du droit de la femme à la terre.

Les échanges ont porté entre autres sur l'appréciation qui est faite des règlements des litiges par les autorités locales (Préfet, Chef traditionnel...). Il a été souligné qu'il ne s'agit pas en fait des jugements, qui relèvent seulement du ressort des juges, mais plutôt des médiations et avec l'adoption du nouveau code foncier, qui a pris soin de préciser les prérogatives des chefs traditionnels, il ne devrait plus avoir de confusions quant aux prérogatives de chaque acteur.

Les questions relatives au décès de la personne en faveur de laquelle le jugement est rendu, les menaces proférées à l'endroit des victimes, la peur

des représailles ont été également abordées. On retient des différentes interventions que ce qui est recherché, c'est de tendre vers un changement de mentalité; le changement de mentalité prend du temps et cet état de choses ne doit pas décourager les acteurs dans cette lutte. Il faut que les acteurs rivalisent d'initiatives par exemple en mettant la partie adverse en garde.

Il s'est également posé la question de savoir le nombre de personnes qui peuvent bénéficier de l'applicabilité du Code des Personnes et de la Famille, vu que la plupart ne sont pas légalement mariées? D'où une autre question de savoir s'il ne serait pas opportun de reconnaître les mariages coutumiers et religieux si l'on veut vraiment protéger les femmes? Car en réalité, l'état civil où sont célébrés les mariages reconnus par la loi n'est pas accessible pour tout le monde, d'où la nécessité aussi de rapprocher l'état civil des populations.

Plusieurs recommandations ont été faites à l'issue de l'atelier à savoir :

- Vulgariser les textes et lois notamment le code pénal.
- Sensibiliser la population et les garants des us et coutumes sur les textes existants ainsi que sur le rôle des magistrats et des auxiliaires de justice.
- Impliquer les magistrats qui peuvent animer des émissions radio phonique dans leurs localités aussi bien en français que dans les langues locales pour que le plus grand nombre de personnes soient atteint afin d'avoir une masse critique de personnes convaincues de l'importance de l'accès des femmes à la terre; ce qui permettrait de réduire la pauvreté et la faim.
- Rapprocher le justiciable de la justice et lui donner toutes les informations nécessaires sur les procédures de saisine afin d'éclairer la population.



Photo de famille des participants à l'atelier

Atelier de plaidoyer des femmes des organisations paysannes pour l'augmentation des terres cultivables et des moyens de production

L'activité s'est tenue du 23 au 24 Octobre 2018 à Lomé et a regroupé vingt (20) femmes des organisations paysannes venues des cinq (05) régions du pays.

Elle avait pour objectif de faire du droit d'accès des femmes aux terres, une réalité au Togo et d'améliorer l'accès aux moyens de production pour les femmes agricultrices dans leur ensemble.

Cet atelier de deux (02) jours a été essentiellement marqué par des communications portant sur les modules « les droits humains », « le Plaidoyer », « Le nouveau code foncier : les avancées » ; l'élaboration d'un document de plaidoyer et une cérémonie de clôture au cours de laquelle le document de plaidoyer a été officiellement remis aux autorités ciblées pour qu'elles agissent, chacune pour ce qui la concerne, en vue de faciliter l'accès aux moyens de production pour les femmes agricultrices dans leur ensemble.



Lecture du document de plaidoyer par une participante

4. Pour l'autonomisation économique des femmes au Sénégal

Le projet « *Autonomisation économique des femmes rurales dans la communauté rurale de Niacoulrab à Dakar* » en partenariat avec le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR) avec le soutien financier de la BADEA a démarré il ya 3 ans.

Il a pour objectif général de contribuer à la promotion d'initiatives alternatives aux activités traditionnelles pour le développement de la Commune de Niacoulrab au profit des femmes.

En 2018, troisième année de mise en œuvre du projet, il s'est agit essentiellement pour le réseau de mener des activités de partage des résultats de l'action qui a été menée.

Ainsi, un atelier de partage a été organisé en janvier à l'attention des partenaires, en présence des bénéficiaires, des coordinations régionales du WILDAF venues de plusieurs régions du Sénégal sous la présidence effective de Madame Le Ministre de l'élevage et des productions animales Mme Aminata Mbengue Ndiaye.

Les résultats qualitatifs suivants sont mis à l'actif du projet :

Mise en place et aménagement d'une ferme avicole

Le projet a créé un environnement technologique et logistique d'exploitation adéquat pour la gestion des activités avicoles permettant ainsi de sédentariser les femmes et les jeunes dans la zone d'intervention du projet grâce à la construction de deux poulaillers en spéculation chair et ponte, équipés et dotés de moyens de fonctionnement, et des infrastructures annexes. De ce fait on peut noter qu'il y'a une assurance requise quant à la **création d'emplois et de revenus.**

- Conduite d'élevage et écoulement de production : Par le renforcement de l'employabilité des bénéficiaires on peut affirmer que le projet a obtenu des résultats très satisfaisants permettant de relever la productivité.

Si l'objectif de production de 5000 sujets poulets de chairs et d'exploitation de 1000 pondeuses ayant produit 5003 plateaux d'œufs est atteints et toute la masse de produits écoulés, la force du projet réside dans la bonne maîtrise de la technique d'exploitation et de gestion, de commercialisation et de marketing.

Mécanisme de financement accessible aux femmes

En vue de favoriser l'émergence et la survie de petites et moyennes entreprises, un fonds de crédit revolving est mis en place dans les zones d'intervention : Niacoulrab, Niague et Pikine.

Avec le Fonds de crédit revolving et les recettes journalières des deux(02) charretiers qui alimentent la caisse des femmes à Niacoulrab et Niague les potentialités de création d'entreprises sont palpables.

- Une participation plus accrue des femmes au développement de leur communauté
- Une sédentarisation des femmes et des jeunes dans la zone d'action du projet (forte diminution de l'exode rural)
- Un renforcement des compétences techniques et managériales des femmes
- Promotion de l'auto emploi à travers des projets collectifs ou individuels
- Émergence et survie de petites et moyennes entreprises dans la zone favorisées par le Fonds de crédit revolving.

L'atelier a également enregistré des témoignages des femmes bénéficiaires qui ont manifesté toute leur satisfaction pour le projet.

5. Genre et industries extractives

Le réseau a entrepris d'intervenir en 2018 dans un nouveau domaine stratégique pour les femmes, celui des industries extractives, où s'illustre également une proportion importante de femmes. L'action intervient dans un contexte où au niveau sous régional un processus d'élaboration d'un code minier est en cours par la CEDEAO.

Le but visé a donc consisté à saisir l'opportunité de ce processus pour obtenir une prise en compte du genre dans le futur code minier.

Une revue genre a donc été commandée par le bureau Afrique de l'Ouest du **Women in Law and Development in Africa** (WILDAF), avec l'appui financier d'Oxfam dans la perspective de proposer des recommandations pour la **prise en compte du genre dans le code minier de l'espace CEDEAO**, en cours d'élaboration.

L'étude a permis d'établir que **les femmes subissent davantage et plus fortement les impacts négatifs et ■bénéficient moins des impacts positifs de l'exploitation minière**. Dans l'espace CEDEAO, les femmes :

Sont très présentes dans le secteur minier artisanal, mais demeurent peu influentes et en grande précarité en termes de revenus et de

- conditions de travail ;
- Occupent peu de postes dans l'industrie minière, et presque uniquement des postes administratifs et non techniques ;
- Occupent peu de postes au sein des organes de régulation et de décision, et quasi uniquement des postes administratifs ;

Sont plus exposées aux impacts négatifs de l'exploitation tels que la pollution et l'utilisation des produits dangereux.

L'étude a ensuite évalué la prise en compte de ces questions par le cadre législatif régional et national et proposé des pistes de solutions, à soumettre lors des consultations en vue de la rédaction du code minier de la CEDEAO.

Dans le cadre du plaidoyer pour la prise en compte du genre dans l'industrie extractive, l'étude a été présentée au cours d'un atelier régional organisé par OXFAM les 20 et 21 septembre 2018 à Dakar à l'intention des organisations de la société civile. L'atelier visait à aider les coalitions et les organisations de la société civile à intégrer la problématique du genre dans leurs programmes et leur travail de plaidoyer. Il a permis au WILDAF de présenter au cours d'une session prévue à cet effet les résultats de l'étude.





II. Combattre la violence à l'égard des filles

1- Projet : « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest »

Ce projet qui prend fin en mars 2019 est mis en œuvre avec l'appui technique et financier du Centre de Recherches pour le Développement International – CRDI-Canada.

Le mariage précoce est une violation des droits des enfants qui défie tous les droits des femmes et des filles tels que garantis par les différents instruments

juridiques internationaux ratifiés par les Etats. Il a des conséquences préjudiciables sur le droit à l'éducation des filles, la liberté de consentir au mariage et le droit à l'adolescence.

Des études ont montré qu'une multiplicité de facteurs socioculturels et économiques, sont à la base des mariages précoces et forcés. Mais, elles sont menées d'une façon sectorielle, non holistique et non intégrée et en conséquence, les solutions suggérées sont parcellaires et souvent inefficaces.

Dans un contexte de résistances culturelles et religieuses aussi fortes avec une défiance aux cadres légaux et institutionnels formels présentant eux-mêmes des faiblesses, elles n'établissent pas non plus comment et dans quelles conditions les structures et acteurs sociaux, traditionnels et religieux qui jouent un rôle important dans leurs communautés, pourraient être des alliés stratégiques dans ces luttes contre les mariages précoces.

L'objectif général de ce projet de recherche-action est de contribuer à la baisse des mariages précoces à travers la génération de connaissances nouvelles et de solutions alternatives durables ainsi que la promotion de l'utilisation à grande échelle de ces connaissances nouvelles sur le mariage précoce en Afrique de l'Ouest.

Spécifiquement, le projet produira une base de données probantes, comparatives, permettant d'approfondir les connaissances sur le mariage précoce, développera des stratégies susceptibles de créer des conditions pour l'efficacité de la lutte contre les mariages précoces et développera et proposera des approches appropriées et des modèles capables de conduire à l'autonomisation des filles dans la lutte contre ces mariages précoces qui pourraient être utilisés par une variété de décideurs et d'acteurs.

La mise en œuvre du projet est prévue en trois(03) phases dont une phase d'étude, une phase d'intervention et enfin une phase de plaidoyer pour la mise à l'échelle du modèle d'intervention.

L'année 2018 a permis essentiellement de poursuivre l'intervention sur le terrain après la formation en 2017, des filles et garçons parajuristes devant mener des actions sur la base du bénévolat en vue de générer des changements positifs allant dans le sens de l'abandon du mariage des enfants.

Les activités d'intervention poursuivies ont consisté en sensibilisation des communautés, assistance juridique aux filles en difficulté et aux familles auprès desquelles il y a eu par ailleurs des médiations pour faire arrêter les projets de mariage d'enfants dont les filles parajuristes ont eu connaissance.



Activités de sensibilisation sur le terrain au NIGER



Participation des leaders religieux (Séance de questions-réponses)

MALI



Activités de sensibilisation sur le terrain à Kayes



Activités de sensibilisation sur le terrain à Nioro



Rencontre avec le Préfet de Nioro



Séance de plaidoyer des jeunes auprès du Préfet de Nioro



NIGER



Activités de sensibilisation sur le terrain au NIGER



Participation des leaders religieux (Séance de questions-réponses)

TOGO



Séance de sensibilisation des jeunes sur le terrain en présence du Chef de Village et ses notables





Séance de sensibilisation des jeunes sur le terrain



Séance de sensibilisation des jeunes sur le terrain

Sur la base des études qui avaient été menées dans la première phase, des policy briefs ont été élaborés pour servir de support aux activités de plaidoyer aux niveaux national et régional.

MARIAGE PRÉCOCE AU NIGER

Nassiri Dounrou, LACDE, Niger
et nassiri@lacde.net

1. LES RACINES SOCIO-CULTURELLES DU PROBLÈME

Au Niger, le code civil fixe à 15 ans l'âge de mariage chez les filles. Mais cette disposition juridique n'est plus un vœu pieux qu'une réalité. Sa constante violation situe le Niger parmi les pays ayant les taux les plus élevés de mariages précoces en Afrique de l'Ouest. Le problème de socialisation des filles (dévalorisation, maintien des filles à l'école, etc.) est très mis en avant pour expliquer le développement du mariage précoce. La survivance et l'ampleur que prennent les pratiques du mariage précoce au Niger interrogent d'une part les capacités de l'État à faire appliquer la loi et d'autre part l'efficacité des politiques publiques sociales.

La recherche a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de statisticiens, de juristes, de socio-anthropologues rattachés au LACDE, d'enseignants-chercheurs de l'université Abdou Moumouni de Niamey et de l'université de Zinder. La recherche étudie que le mariage précoce a des racines profondes enracinées à la fois dans les pesanteurs sociales, la pauvreté des familles et l'incertitude que présente le système scolaire nigérien.

La scolarisation des filles, longtemps perçue comme remède contre le mariage précoce ne produit pas les résultats escomptés. Des résultats d'enquête montrent qu'en l'environnement formel et l'environnement social ne constituent des cadres protecteurs contre le mariage précoce. Ce préliminaire se situe donc au cœur même des limites des politiques publiques (éducatives et judiciaires) et de la pérennité d'un système de croyances traditionnelles ancrées.

PROJET: LE MARIAGE PRÉCOCE AU MALI

DU CAMOUFLAGE DES TEXTES À LA DÉFENSE DES PSEUDOS VALEURS SACRALISANTES

Dr Hédi Sidiya THIAM / Dr Samira Ndi DISSA

CONTEXTE
Le Mali est classé parmi les pays affichant un taux de prévalence de mariage précoce le plus élevé. Sur les 1621 femmes interrogées, 610 (soit 36,38%) sont victimes du mariage précoce. Cette pratique condamne les filles mûres à mener une vie décente et leur privation de leurs droits civils, économiques et sociaux.

Dans ce contexte, avec l'appui technique et financier du CDD, le WUDAF a mis en œuvre un projet de recherche-action qui cherche à comprendre les causes profondes de la persistance des mariages précoces pour proposer des solutions.

COMMENT AVONS-NOUS PROCÉDÉ ?
Par une revue documentaire soignée, nous avons recensé les textes juridiques internationaux ratifiés par le Mali ainsi que les lois nationales encadrant les pratiques essentiellement en termes de stratégies de prévention.

Au Mali, sur la base d'une revue critique du contexte légal et réglementaire, et les données qualitatives et quantitatives collectées dans les régions de Kouta et Gao, les chercheurs ont fait ressortir plusieurs facteurs qui expliquent la persistance du mariage précoce au mariage précoce.

WUDAF-AG, EAC/ONDI, LACDE, UNICEF

PROJET: LE MARIAGE PRÉCOCE AU TOGO

LA DISPENSE D'ÂGE ET LE PRINCIPE DU CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ DES MINEURS

Une prévalence relativement élevée des mariages précoces

Une étude sur les mariages précoces au Togo, réalisée dans les Régions Centrale et Savanes révèle que la dispense d'âge à 16 ans et le principe du consentement libre et éclairé des mineurs constituent des portes ouvertes au mariage précoce. En conséquence, les violations mineures d'échec visées dans le Code des Personnes et de la Famille puis dans le Code de l'Enfant pour que les enfants soient juridiquement à l'abri de toutes les situations qui pourraient favoriser le mariage précoce au Togo.

PROBLÉMATIQUE

La situation des mariages précoces dans le monde ne présente pas un enjeu nouveau pour les filles. En effet, les statistiques fournies par l'UNICEF (2014) montrent qu'environ 16 millions de filles sont mariées chaque année avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. Selon la même source, le mariage des enfants est présent dans le monde entier et franchement les pays les plus touchés, les religions et les ethnies : 48 % des filles de moins de 18 ans sont mariées en Asie du Sud-Est, 39 % en Afrique subsaharienne, 25 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 16 % du Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et également dans certaines communautés en Europe et en Amérique du Nord. L'UNICEF (2014) a dressé le tableau sur la situation des enfants dans le monde à découvrir que le Niger a le taux de prévalence du mariage des enfants le plus élevé au monde (avec 76% de filles mariées avant l'âge de 18 ans) et que la République Centrafricaine affiche le second taux de mariage d'enfants avant l'âge de 18 ans (29%).

WUDAF-AG, EAC/ONDI, LACDE, UNICEF

LE TITRE COMPLET : LES MARIAGES PRÉCOCES PAR L'AUTONOMISATION DES FILLES EN AFRIQUE DE L'OUEST

2- Projet: Améliorer la capacité des jeunes actrices engagées pour l'éradication des mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest.

Ce nouveau projet soutenu par le Fonds pour le Développement des Femmes Africaines (AWDF) a démarré en août 2018. Se situant dans le prolongement des actions déjà en cours sur les mariages des enfants il a pour objectif général de renforcer et organiser les jeunes filles activistes et mobiliser d'autres acteurs stratégiques en vue de leur contribution à l'éradication du mariage d'enfants dans deux (2) pays d'Afrique de l'Ouest.

Le projet a la particularité de se dérouler dans le cadre d'une coalition : Synergie d'Actions pour une lutte plus efficace contre les Mariages d'Enfants (SAME) entre le WiLDAF-AO et ses partenaires (AMSOPT) au Mali et (FAMME) au Togo.

Il ambitionne de manière spécifique :

- De renforcer les capacités des jeunes filles actrices de changements déjà à l'œuvre sur le terrain, sur les problématiques de la lutte contre le mariage d'enfants et la santé de la reproduction des jeunes filles, en vue d'une plus grande efficacité de leurs actions.
- D'amener les acteurs communautaires à identifier et à mettre en œuvre des approches endogènes susceptibles de faire évoluer des traditions qui contribuent à perpétuer la pratique du mariage d'enfants vers les normes conformes aux droits des filles et des femmes.
- De renforcer l'engagement politique et la contribution des autorités publiques locales nationales et de la CEDEAO par l'amélioration et la mise en œuvre des cadres politiques et législatives, plans et programmes en faveur de l'éradication du mariage d'enfants.

Au terme de vingt quatre(24) mois, les résultats attendus sont entre autres :

- 1.** Au moins 90% des filles formées ont renforcé leurs compétences et connaissances en droit et ont maîtrisé les nouvelles connaissances en santé de la reproduction.
- 2.** Au moins 90% des filles formées ont entrepris des actions en vue de l'éradication des mariages d'enfants.
- 3.** Au moins 60% des chefs traditionnels et religieux mobilisés, ont posé des actes en vue d'un changement de coutumes et de l'arrêt du mariage des enfants dans leur localité
- 4.** Les filles dont les droits ont été abusés et qui ont eu recours à des services d'assistance multiformes dont elles ont besoin.

5. Au moins un changement est intervenu dans chaque pays du projet sur des coutumes qui favorisent la pratique des mariages d'enfants.

6. Les autorités nationales sont plus engagées et ont adopté ou au moins enclenché des actions en vue de l'amélioration ou de la mise en œuvre de leur cadres politiques, juridiques ou plan d'actions relatifs au mariage des enfants.

7. Le plan stratégique de la CEDEAO pour la protection de l'enfance, est vulgarisé et un plan opérationnel est diffusé sur les mariages d'enfants.

Les activités programmées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Atelier régional d'harmonisation méthodologique.
- Analyse des coutumes qui influent sur la pratique des ME et des mécanismes d'évolution dans les localités du projet.
- Atelier de formation pour trente (30) jeunes filles par pays.
- Sensibilisation des populations sur les mariages des enfants et leurs conséquences pour les filles y compris en matière de santé de la reproduction dans seize (16) localités.
- Plaidoyer aux niveaux national et régional.

En 2018 année de démarrage du projet seules quelques activités ont été réalisées.

Atelier d'appropriation

En 2018, dans le cadre dudit projet, a été organisé un atelier régional d'appropriation et d'harmonisation méthodologique suivi du lancement de l'étude.

L'atelier s'est déroulé les 03 et 04 octobre 2018 à Lomé (TOGO), au siège du WiLDAF-AO et a vu la participation de deux (02) participants par pays.

Au Mali une (01) représentante du WiLDAF-Mali et un (01) représentant de l'Association Malienne pour le Suivi et l'Orientement des Pratiques Traditionnelles (AMSOPT) et deux (02) représentants du Togo (également une (01) représentante du WiLDAF-Togo et une (01) représentante de Forces en Action pour le Mieux Etre de la Mère et de l'Enfant (FAMME) et l'Equipe de la Coordination sous régionale de Women in Law And Development in Africa- Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO), chargée de coordonner et superviser la mise en œuvre du projet.





Wildaf West Africa @WILDAFAO - 4 oct. 2018

Activités de l'objectif spécifique 2

- A- Sensibiliser les populations sur la problématique des Mariages d'Enfants et l'accès à la santé de la reproduction
- B- Analyse des coutumes qui influent sur la pratique des Mariages d'Enfants et des approches d'évolution dans les localités



Wildaf West Africa @WILDAFAO - 4 oct. 2018

Projet "Améliorer la capacité des jeunes actrices engagées pour l'éradication des mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest",

Atelier Régional d'appropriation et d'harmonisation méthodologie

Jour 2: Présentation Gestion Administrative et Financière, #EndChildmarriage @awd01



[Afficher cette discussion](#)



Wildaf West Africa @WILDAFAO - 4 oct. 2018

Objectif spécifique 2: Amener les acteurs communautaires à identifier et mettre en oeuvre des approches endogènes susceptibles de faire évoluer des traditions qui perpétuent le Mariage d'Enfants.

#EndChildMarriage @awd01 @ClakoniaSverige @IDRC_CROI



Wildaf West Africa @WILDAFAO - 3 oct. 2018

L'atelier d'appropriation et d'harmonisation méthodologique s'est achevé avec le lancement du projet "Améliorer la capacité des jeunes actrices engagées pour l'éradication des mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest" @awd01 @ClakoniaSverige @delavie #Endchildmarriage



Wildaf West Africa @WILDAFAO - 3 oct. 2018

La présentation du projet se poursuit avec la session des activités de plaidoyer qui se feront aux niveaux local, national et régional @awd01 @ClakoniaSverige

@GinHortBrides @wildafniger #EndYAW #marriageenécoco, #Education #EndChildMarriage @tutakuf @IDRC_CROI @delavie





Wildaf West Africa @WILDAFAO · 3 oct. 2018

Le WILDAF privilégie le partenariat comme une stratégie indispensable pour enrayer la pratique @awdf01 #mariageprécoce. #éducation #endchildmarriage @IDRC_CRDI @tatakaf



Wildaf West Africa @WILDAFAO · 3 oct. 2018

Présentations du contenu du projet et les modalités de mise en œuvre suivi de débats @AWSD @ramata_thoune @awdf01 @delierre #mariageprécoce. #éducation #EndChildMarriage



Wildaf West Africa @WILDAFAO · 3 oct. 2018

Présentation des membres de la Coalition "Synergie d'Action contre le Mariage des Enfants (SAME)" mise en place pour le projet, composée de WILDAF, AMSOFT et FAMME @awdf01 @Christiane @salau #SpotlightEndViolence #EndVAVW #mariageprécoce. #éducation #endchildmarriage



Wildaf West Africa @WILDAFAO · 3 oct. 2018

Au niveau local le projet aura à coopérer avec : les jeunes filles activistes, chefs traditionnels et religieux, les structures communautaires de développement, les ONG de femmes, les programmes de santé de reproduction, les structures l'éducation, l'Etat civil, et les tribunaux





L'atelier a permis d'adopter un plan de travail annuel, et de se familiariser avec les procédures financières et administratives. En outre il a permis aux membres de se familiariser avec la gestion axée sur les résultats.

L'analyse des coutumes qui influent sur les mariages d'enfants et des approches et mécanismes endogènes d'évolution.

L'analyse des coutumes qui influent sur la pratique du mariage des enfants et les mécanismes endogènes d'évolution des coutumes est une des activités de base du projet qui devra servir de fondement à plusieurs autres activités de renforcement de capacité des filles et de plaidoyer pour le changement des normes favorables à la poursuite du mariage des enfants.

Elle se base sur le constat qui a été fait de l'influence que les coutumes ont sur la pratique.

Elle part également de l'hypothèse que les coutumes, loin d'être statiques, ont toujours évolué dans le temps dans les sociétés traditionnelles africaines qui disposent de mécanismes auxquels recourent les acteurs.

Dans ce contexte, l'étude a pour objectif général de permettre une meilleure connaissance des coutumes qui influent sur le mariage des enfants ainsi que des mécanismes d'évolution des coutumes en général dans les sociétés traditionnelles africaines en vue de s'en inspirer pour aider à des changements des coutumes favorables à la pratique néfaste des mariages d'enfants.

Elle devra plus spécifiquement :

- identifier et permettre une meilleure connaissance des coutumes qui ont une influence négative sur la pratique ou qui la favorisent ;
- permettre une meilleure connaissance des facteurs et des mécanismes d'évolution des coutumes en général dans les sociétés traditionnelles africaines et des acteurs impliqués dans les processus d'évolution ;
- proposer une stratégie de plaidoyer pour la

transformation des normes favorables à la pratique du mariage des enfants qui se base sur les mécanismes endogènes d'évolution des coutumes en Afrique.

La méthodologie de l'étude combinera la revue documentaire à la collecte de données qualitatives sur le terrain. L'activité a démarré au cours du mois de novembre 2018 et livrera ses premiers résultats à la fin du mois de janvier 2019.

3 - BÉNIN

Le WiLDAF- Bénin a réalisé en 2018 deux(02) projets consacrés au mariage précoce et au harcèlement sexuel et à la santé sexuelle et reproductive en milieu scolaire.

PROJET « MAANDA »

Au Bénin, on observe la persistance des discriminations à l'égard des femmes et des filles en dépit d'un arsenal juridique et d'un mécanisme institutionnel de plus en plus conformes aux exigences des instruments internationaux et régionaux ratifiés, en raison de la résistance des pratiques traditionnelles néfastes.

Préoccupé par cette situation, le Réseau WILDAF-Bénin a retenu les pratiques traditionnelles néfastes dont le mariage précoce comme l'un des axes prioritaires de ses interventions. A cet effet, il a sollicité et obtenu de conduire la mise en œuvre d'un projet dénommé «MAANDA» initié par l'ONG régionale EQUALITY NOW et financé par l'ONG COMIC RELIEF.

L'objectif global du projet est d'améliorer la protection juridique des filles contre les pratiques traditionnelles néfastes notamment le mariage précoce à travers le plaidoyer, le renforcement de capacités et l'action en justice stratégique en vue du respect des engagements pris par le gouvernement de la République du Bénin à Maputo.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

Une étude sociologique de base et une étude juridique de référence sont réalisées sur le mariage précoce/forcé dans les trois(03) départements

- 6400 personnes ont une meilleure connaissance des lois protégeant les filles contre le mariage précoce/forcé par an.
 - Des actions en justice pour favoriser la protection des victimes du mariage précoce/forcé sont entreprises.
 - Les capacités de partenaires ciblés sont renforcées en vue de la soumission de litiges stratégiques.
 - Pour atteindre ces résultats les activités prévues sont les activités du projet
 - Réalisation d'une étude sociologique de base et d'une étude juridique sur le mariage précoce ;
 - Campagne de sensibilisation des populations et vulgarisation du code des personnes et de la famille, du code de l'enfant, de la loi sur les violences faites aux femmes et le protocole de Maputo en vue de créer un contexte favorable au respect des droits des femmes et des filles en général et de leurs droits reconnus dans le Protocole en particulier ;
 - Plaidoyer à l'endroit du gouvernement béninois (ministères clés) et autres acteurs clés pour la prise en charge des victimes de pratiques traditionnelles notamment le mariage précoce/forcé ;
 - Renforcement de capacités de partenaires ciblés pour leur permettre d'accéder à la justice par le biais de l'UA et des instruments relatifs aux droits humains de l'ONU, y compris des organismes tels que le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
 - Plaidoyer pour le respect des engagements pris par le Bénin dans les divers instruments de protection des droits des femmes et des filles ;
 - Organisation de la pré-session nationale avec les ambassadeurs sur l'Examen Périodique Universelle ;
 - Participation à la pré-session à Genève sur l'Examen Périodique Universel ;
 - Participation à l'Examen Périodique Universel du Bénin ;
 - Restitution des recommandations issues de l'EPU ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

- Atelier d'évaluation interne du projet
- De janvier à décembre 2018, diverses activités ont été réalisées dans le cadre de ce projet.
- Six(06) séances de sensibilisation grand public qui ont permis de toucher 1425 personnes dont 733 femmes
- Trois(06) séances de sensibilisation en milieu scolaire qui ont permis de toucher plus de 720 élèves dont 559 femmes
- Plaidoyer à l'endroit du Ministre en charge de la Justice et du Président de la cour constitutionnelle en vue de la publication au Journal Officiel du Protocole de Maputo et de la Charte africaine des droits de l'Homme et du bien-être de l'Enfant.
- Formation et installation de 30 relais communautaires dans les 3 départements du projet
- Réalisation du Répertoire des cas de mariage précoce dans les départements de l'Atlantique, Atacora et Couffo
- Réalisation d'un document de synthèse sur les lois nationales, les instruments régionaux, internationaux et les recommandations des organes de suivi de ces instruments relatifs à la prévention et la répression du mariage forcé au Bénin ainsi que l'accompagnement des victimes.
- Organisation d'un diner débat au profit des ambassadeurs et PTF sur l'EPU

Ces activités ont contribué à améliorer les connaissances des populations. Par ailleurs, les relais formés à leur tour ont mis en place des mécanismes d'alerte et ont pu impacter 1533 personnes dont 809 femmes et 624 hommes. Ils ont joué un rôle d'intermédiation au point où ils ont aidé au moins 64 victimes à faire connaître leur cas soit au niveau des CPS, soit au niveau des autorités juridiques, ou au niveau des structures privées d'hébergement.

Les relais ont fait échouer au moins 10 cas flagrants de mariage précoce qui ont abouti à des règlements à l'amiable. Un suivi est établi pour protéger les victimes et s'assurer de leur réinsertion économique et sociale effective.

Plaidoyer auprès des leaders d'opinion pour la réduction du mariage précoce /forcé des filles et des femmes dans le département du Couffo.

Le WiLDAF-Bénin a obtenu l'appui financier de l'Association Béninoise pour la Promotion du Planning Familial pour un projet intitulé : « *Plaidoyer auprès des leaders d'opinion pour la réduction du mariage précoce /forcé des filles et des femmes dans*

le département du Couffo ». Ce projet a pour objectif général de contribuer à la défense des droits en SSR à travers la mise en œuvre d'actions publiques.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont :

- Convaincre les leaders (les Chefs religieux, autorités locales et traditionnelles, les présidents d'association, des groupements de femmes, des jeunes activistes, animateurs de radio communautaires et journalistes de presse écrite) de la nécessité d'abandonner la pratique du mariage forcé/précoce, de mener la lutte au côté de WiLDAF- Bénin et de dénoncer de tels actes.
- Former les élèves et enseignants sur le harcèlement sexuel et la loi sur la Santé Sexuelle et la Santé Reproductive
- Assurer la visibilité des activités de plaidoyer.

Les résultats attendus de ce projet sont :

- 56 leaders (les Chefs religieux, autorités locales et traditionnelles) ont été convaincus de la nécessité d'abandonner la pratique du mariage forcé/précoce ;
- 3 magistrats et 32 OPI ont été sensibilisés à l'application effective des textes de loi qui protègent contre le mariage forcé/précoce dans les localités retenues ;
- 40 représentants de groupes constitués ont été briefés à l'alerte précoce/dénonciation ;

La visibilité des activités a été assurée.

En 2018 les activités réalisées concernent :

- Huit (08) Séances de plaidoyer individuel à l'endroit de 10 leaders d'opinion dans 3 arrondissements de Lalo et 1 de Klouékanmey, soit au total 40 leaders.
- Organisation d'une journée de renforcement de capacités au profit de 20 leaders toutes obédiences religieuses confondues sur les dispositions pertinentes des textes de lois
- Organisation d'une journée de renforcement de capacités de 20 jeunes activistes sur les dispositions pertinentes des textes de lois qui protègent la femme et la fille
- Des séances de restitution au profit de 400 membres de communautés, 80 élèves et 20 enseignants.
- une séance à grand public sur le harcèlement sexuel et la Santé sexuelle et la Santé de Reproduction à l'intention de 400 élèves

4 - TOGO

Le WiLDAF- Togo a participé à la mise en œuvre des programmes régionaux initiés par le bureau régional.

En outre, le réseau a mis en œuvre des projets initiés sur deux (02) sujets prioritaires pour les femmes togolaises : les fistules obstétricales qui posent le problème de la jouissance de leurs droits en santé sexuelle et reproductive, mais aussi les droits fonciers dont la jouissance constitue un véritable défi pour

les femmes au Togo.



Prendre en charge les victimes de fistules obstétricales et prévenir le fléau pour une jouissance effective des droits en santé sexuelle et reproductive des femmes.

Une campagne de sensibilisation et d'identification des victimes de fistules obstétricales pour une prise en charge médicale en vue de leur guérison et réinsertion dans la communauté.

WiLDAF-Togo a réalisé en novembre et décembre 2017 avec l'appui financier de Christoffel Blinden Mission (CBM) , des sensibilisations qui ont permis le recensement de cent treize (113) femmes victimes de la fistule obstétricale et du prolapsus génital.

Pour leur guérison, une campagne chirurgicale a été organisée en faveur de ces femmes du 16 février au 5 mars 2018 à l'Hôpital Saint Jean de Dieu d'Afagnan. Elle a consisté en test et bilans pré - opératoires suivis d'opérations chirurgicales des femmes fistuleuses identifiées.

Au total, quarante-cinq (45) femmes ont été opérées en 2018 et six (06) femmes et filles déclarées victimes de l'incontinence urinaire ont été traitées avec des produits.

Du 09 au 22 octobre 2018, une campagne chirurgicale a été conjointement organisée par la Division Santé Maternelle Infantile et Planification Familiale (DSMI-PF) avec l'appui financier de UNFPA et du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation à travers la Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme (DGGPF).

Cette campagne a permis à vingt (20) femmes sur vingt-cinq (25) opérées d'être guéries de la fistule obstétricale.

Célébration de la guérison et du retour à la vie normale en communauté des femmes guéries.

Cette célébration qui a eu lieu le 06 décembre 2018 au centre social d'Atakpamé a été essentiellement marquée par des interventions des personnes ressources et le témoignage des femmes guéries. Elle a été l'occasion de remettre aux femmes guéries des kits de réinsertion sociale.



Le Chef du canton souhaitant la bienvenue aux participants à la célébration



Mme DADJO la Présidente du WILDAF-TOGO s'adressant aux participants



Remise de kits par le représentant du pouvoir et la Présidente du WILDAF

TÉMOIGNAGES DE FEMMES GUÉRIES

KPADA BEAUTE « Je remercie WILDAF-Togo qui m'a aidé pour ma guérison. J'avais passé un temps marqué par les grincements de dents, des pleures à cause de la fistule obstétricale que j'ai vécue durant cinq mois.

Je me suis promenée beaucoup pour trouver du travail. Mais quand je trouve du travail, on me renvoie à cause de l'odeur des urines. Mes parents mêmes ne m'acceptaient pas auprès d'eux. J'étais allée chez ma tante maternelle à Lomé. Ayant l'information qu'une ONG s'occupe de mon cas, elle m'a amenée chez les gens de cette ONG. Par la grâce de Dieu, on m'a amenée à l'hôpital. J'ai été opérée. Je dis merci à Dieu, car il y en a qui ont été opérée 2 ou 3 fois avant d'être guéries, mais moi, c'est une seule fois que je suis opérée et je suis guérie. Aujourd'hui, j'ai trouvé un homme, je suis enceinte. C'est en accouchant que j'étais affectée par la fistule obstétricale. Je prie ceux qui m'ont aidé pour la guérison, de m'aider encore pour que je puisse accoucher facilement sans risque lié à la fistule obstétricale. Je vous remercie »

SEGLO ABLA « Je remercie l'ONG qui nous a sauvées. J'étais enceinte. Le travail d'accouchement a duré trois jours à la maison. On m'a amenée chez un féticheur qui me tapait en me demandant de faire des efforts. J'étais restée sans pouvoir marcher parce que je souffrais des douleurs aux pieds. J'ai passé (4) jours là-bas sans accoucher. Le féticheur m'a amenée par la suite à l'hôpital d'Afagnan où j'ai accouché un mort-né par césarienne. J'ai passé deux (02) mois à l'hôpital où les urines ont commencé par couler de moi. Après, mon mari était parti au Nigéria pour chercher de l'argent afin de payer l'argent qu'il a emprunté pour les frais d'hôpital. J'étais restée chez ma belle-mère. J'avais des difficultés financières.

Un jour, mon mari m'a envoyé un message depuis le Nigéria qu'il est fatigué de ma maladie. Je suis partie rester chez mon père qui m'a amenée dans un village où on m'a fait des médicaments sans succès. Vu que le mal

persistait, mes parents me gardaient dans la chambre quand ils allaient au champ. Je suis partie à Lomé. Un jour, je me promenais pour vendre de la banane jusqu'à arriver sur le lieu d'une sensibilisation de WILDAF-Togo à Katanga, c'est là où j'ai entendu parler de ce mal. A la fin de la sensibilisation, j'ai approché un des organisateurs. Quelques temps après, il m'a appelé pour l'opération chirurgicale. Après, j'ai eu la rechute quand je voulais prendre un sceau d'eau. J'ai été opérée pour la deuxième fois avant d'être guérie. On m'avait une fois opérée dans le bateau à Lomé, on a sorti un caillou de mon ventre. Au cours de l'opération à Afagnan, on a enlevé encore un caillou de mon ventre. J'ai les deux cailloux ici. Je remercie Dieu pour ses bienfaits »

TOGAKPA BASANTE « Je salue WILDAF-Togo et je ne sais pas comment le remercier. Le problème m'est arrivé au cours de mon deuxième accouchement et c'était par césarienne. Le travail a commencé un dimanche jusqu'au mardi. Je n'arrivais pas à accoucher moi-même. On m'a fait la césarienne. Quand je me suis réveillée, j'ai vu des sondes sur moi. On m'a dit que ma vessie est abîmée. J'étais restée à l'hôpital pendant 21 jours, on m'a enlevé la sonde. Les urines ne font que couler de moi.

C'était à l'hôpital de Kpalimé. Le Docteur m'a dit qu'il y aura des opérations pour les femmes qui souffrent de mon problème et que quand le moment sera venu, il va m'appeler. Quand j'allais me coucher, c'est des linges que j'utilisais comme couches. Je n'arrivais pas à sortir pour le marché, l'église etc. Quatre mois après, on m'a appelé pour l'opération. Je ne sais pas comment remercier WILDAF-Togo. Que son travail continue pour que les victimes qui n'ont pas encore l'information puissent l'avoir pour leur guérison ».



Réalisation d'émissions dans le cadre du 23 mai, journée internationale pour l'élimination de la fistule obstétricale et d'actions de sensibilisation de masses

Trois (03) émissions radiophoniques et une émission télévisée ont été animées en prélude à la journée du 23 mai. Il faut signaler que l'émission télévisée a été organisée par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et a connu la participation de WiLDAF-Togo sur invitation. Ces différentes émissions ont porté sur les causes, les manifestations, les conséquences, la prévention et la prise en charge de la fistule obstétricale.

Une sensibilisation de masses s'est tenue également le 25 mai 2018 sous le thème « **la Fistule obstétricale n'est pas une fatalité, elle se guérit** ». Elle a réuni les chefs traditionnels, les autorités administratives, les forces de l'ordre et de sécurité, les membres du Collectif des Femmes de Hihéatro et ceux du WiLDAF-Togo, les élèves, des habitants de la localité et de ses environs. Cette activité a été agrémentée de sketches qui ont permis d'édifier les participants sur les causes des fistules obstétricales dont les grossesses précoces et l'absence de la consultation prénatale chez une femme enceinte.



III. La participation politique des femmes, une priorité d'action au Sénégal

Préoccupé par la faible représentation des femmes dans les instances de prise de décisions politiques, le WiLDAF- Sénégal s'est engagé dans une action de plaidoyer sur la base d'une Étude sur la participation politique des femmes au Sénégal. Appuyée par la Fondation Ford, l'action a pour ambition de déceler les causes sous-jacentes de la marginalisation des femmes en politique. Elle vise plus précisément à recueillir les contraintes, opportunités, bonnes pratiques, « success stories » de la participation politique des femmes au Sénégal pour dégager des recommandations en vue d'une meilleure présence quantitative et qualitative des femmes dans toutes les instances de prise de décisions. Elle a été réalisée par un consultant sous la supervision d'un comité de pilotage composé du **Réseau Genre de la CONGAD, du Centre Genre de la CEDEAO, du Réseau EFH / OIF, du WiLDAF et du CECI.**

La méthodologie de travail du consultant a porté sur le ciblage des personnes stratégiques (les dirigeants politiques, en particulier les femmes parlementaires, les dirigeants des mouvements de partis politiques, les dirigeants des OSC, etc.). Des entrevues physiques ou téléphoniques ont effectivement été effectuées pour

obtenir plus de renseignements sur des questions importantes et connaître les causes profondes de la non-participation des femmes à la vie politique. (123) personnes dans les (14) régions ont été rencontrées physiquement par le consultant, par téléphone ou par email. Ils ont été identifiés en zone rurale, semi-urbaine et urbaine.

Un atelier de partage des résultats a été organisé. À la fin de l'atelier, un projet de memorandum qui servira de document de plaidoyer pour une meilleure représentativité des femmes dans les instances décisionnelles a été partagé et validé par les participants. Une conférence de presse a également été organisée avec des journalistes de la Presse en Ligne, de la Radio, de la TV et de la presse écrite (journaux).

Le rapport d'étude a été partagé avec plusieurs partenaires: autorités, sur les zones centrales et locales, les organisations de la société civile, les jeunes dirigeants, institutions, PTFs, etc...



IV. Une communication au service des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

Quelques aspects des activités de communication en 2018 ont été abordés dans la présentation des projets, programmes et actions de plaidoyer réalisés. Nous nous proposons de donner sous cette rubrique une vue plus complète des activités de communication réalisées en 2018.

1 - Une présence de plus en plus visible sur le web et les réseaux sociaux

Le réseau WILDAF a continué à accroître et à entretenir une présence dynamique en ligne. La communication faite autour des événements par le biais du site web et des médias sociaux a contribué à mobiliser et à faciliter la diffusion et l'échange d'informations sur les questions relatives à la promotion et à la défense des droits des femmes et des filles.

Le Site Web

Les informations diffusées sur le site web <http://wildaf-ao.org> ont touché 115856 visites du site en 2019.

Les Réseaux Sociaux

Au niveau des réseaux sociaux, le WILDAF a initié, rejoint et contribué aux actions et discussions

en ligne en utilisant les hashtags tels que #CSW62, #FightInequality, #16DaysOfActivism2018, #EndGBV,

◆ Résultats Twitter

Avec 435 Tweets, le réseau a enregistré, 152.251 Impressions, 7.870 Visites du profil, 487 Mentions et 190 Nouveaux abonnés (voir Tableau récapitulatif ci-dessous)

◆ Résultats Facebook

Sur Facebook, le nombre d'abonnés est passé de 1.359 en 2017 à 1431 en 2018, soit 72 nouveaux abonnés en 2018. La page a enregistré Soixante neuf (69) mention j'aime. Ce qui fait un total de 1.423 mention «j'aime» en 2018 comparé à 1.354 en 2017.

Tableau récapitulatif des données

Année	Tweets	Impressions	Visites du profil	Mentions	Nouveaux abonnés
2018	435	152.251	7870	487	190
2017	378	126298	3142	175	357
Les principales évolutions entre 2017 et 2018					
	+13% de Tweets	+17% d'Impressions	+60% de Visites du profil	+64 % Mentions	

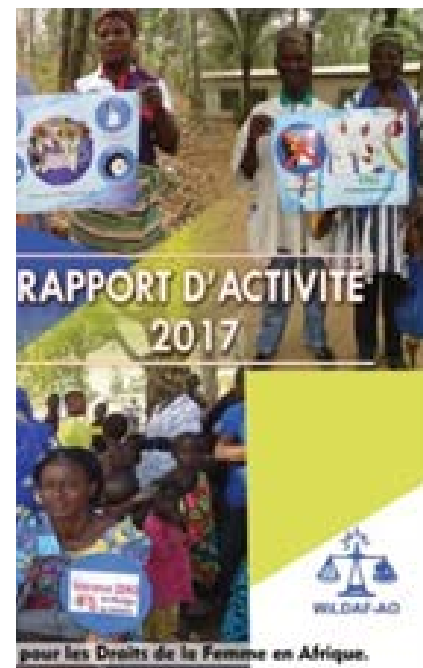
2 - Une publication au service de l'information régulière sur les droits des femmes et des filles et du plaidoyer

Comme chaque année, le WiLDAF a élaboré et publié ses bulletins trimestriels destinés à informer régulièrement ses lecteurs sur l'actualité et les actions

dans le domaine des droits des femmes et des filles.

D'autres outils de communication produits et diffusés soutiennent les actions de plaidoyer.

Toutes ces publications sont téléchargeables sur le site web du WiLDAF <http://www.wildaf-ao.org>.





V. GESTION INSTITUTIONNELLE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Encore une année qui n'aura pas été facile en termes de mobilisation de ressources adéquates pour faire face aux multiples défis en matière de fonctionnement institutionnel, administratif et d'actions de terrain. Mais nous nous réjouissons d'avoir pu éviter le pire en milieu d'année, grâce à de nouveaux contrats de subvention. Ces contrats ne sont pas encore de nature à renverser la tendance mais, ils ont le mérite d'avoir permis au WiLDAF-AO de se maintenir à flots et de se projeter dans un processus de renforcement plus durable avec la tenue de son Assemblée Générale.



1 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Après bien des difficultés dues à la crise financière que nous connaissons, l'Assemblée Générale ordinaire du WiLDAF a enfin pu se tenir du 06 au 10 Aout 2018 à Lomé (Togo) sous le thème « ***S'organiser et se renforcer*** » afin qu'aucune femme africaine ne soit laissée pour compte.

Une trentaine de représentant(e)s en provenance de 15 (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Gambie, Ghana, Libéria, Kenya, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Togo, Zambie)

pays d'Afrique de l'Ouest, Australe et Orientale, ont pris part aux travaux qui se sont déroulés en deux phases dont

- une première phase dédiée à la formation en Leadership Transformationnelle en lien avec le droit foncier des femmes et en suivi/évaluation des politiques agricoles nationales et régionales (voir ci-dessous pour plus d'informations sur la formation), la deuxième phase a été consacrée aux travaux proprement dits de l'AG à savoir :

- **l'examen des rapports moraux et d'activités des pays et de la coordination.** Ce fut l'occasion pour les participantes d'échanger sur les succès, les difficultés et les perspectives des uns et des autres pour ensemble trouver des stratégies pour une meilleure poursuite des actions du réseau.

- **réflexion et adoption des nouvelles orientations du réseau.** Après de mûres réflexions sur l'opportunité et la nécessité d'élargir le champ d'intervention, il a été convenu qu'il est opportun que le WiLDAF s'investit dans de nouvelles actions. Les domaines retenus sont :

- * les femmes et les industries extractives (en lien avec notre domaine prioritaire l'autonomisation économique des femmes)

- * les questions de migration (libre circulation dans la sous-région qui entraîne le trafic des femmes et enfants, le travail des enfants (en lien avec l'autonomisation économique des femmes)

- * Femmes dans les sphères de prise de décisions/participation à la gouvernance

- * Paix et sécurité/conflits/terrorisme (domaine tout à fait nouveau)

- **Révision et adoption des statuts.** La révision des statuts était nécessaire pour corriger les quelques incohérences apparues au fil des années d'existence.
- **Renouvellement des instances dirigeantes.** La composition des instances se présente comme suit :
 - Conseil d'Administration régional (Mali, Sénégal, Nigéria, Zambie, Kenya, Tanzanie, Cameroun plus deux membres du Conseil sortant pour assurer la continuité.
 - Conseil d'Administration sous régional composé de 5 membres dont 3 francophones et 2 anglophones (Burkina Faso, Guinée Conakry, Niger, Ghana et Liberia).

Notons que ce sont les pays qui ont été élus, à la charge des pays de désigner qui des membres de leurs bureaux exécutifs nationaux respectifs sera leurs représentants dans le Conseil. Généralement ce rôle revient aux premières responsables nationales. La composition effective avec répartition des postes du CA sera entérinée lors du prochain conseil.

Les Travaux ont été sanctionnés par un communiqué de presse.

Communiqué

Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), un réseau panafricain de droits des femmes en lien avec le développement, a organisé à Lomé-Togo, du 06 au 10 Août 2018, une Assemblée Générale de ses membres avec le soutien de ses partenaires OXFAM et DIAKONIA.

L'objectif général de l'Assemblée Générale était de renforcer et affirmer le leadership de l'organisation et sa crédibilité en matière de défense des droits des femmes.

Une trentaine de représentant(e)s en provenance de 15 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Gambie, Ghana, Libéria, Kenya, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Togo, Zambie) d'Afrique de l'Ouest, Australe et Orientale, ont pris part aux travaux de cette Assemblée Générale placée sous le thème « **S'organiser et se renforcer** afin qu'aucune femme africaine ne soit laissée pour compte ».

Au cours des travaux de l'Assemblée Générale, le WiLDAF a renforcé les capacités des participants en suivi-évaluation des politiques agricoles et en leadership transformationnel, rendant ainsi le réseau capable de relever avec une plus grande efficacité les défis auxquels les femmes africaines sont confrontées et de mieux contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et de l'Agenda de Développement 2063 de l'Union Africaine.

Tout en reconnaissant le travail immense accompli par le réseau, les membres ont cependant déploré la persistance des difficultés pour les organisations de

la société civile africaine à accéder à un financement adéquat pour la réalisation de leur mission sur le terrain, les appels à proposition étant de plus en plus défavorables aux organisations du Sud.

A l'issue des délibérations, l'Assemblée Générale a adopté les orientations futures pour le réseau, à savoir :

- **l'autonomisation économique des femmes**, y compris la femme dans l'agriculture ; la femme dans les industries extractives ; le travail non rémunéré des femmes ; la migration et le trafic des femmes ;
- **la paix et la sécurité ;**
- **la femme dans les prises de décisions ;**
- **la violence basée sur le genre** : les violences sexuelles ; le harcèlement sexuel ;
- **la femme et le changement climatique ;**
- **les droits sociaux des femmes** notamment le droit à la santé et à l'éducation.

De plus, les statuts régionaux et sous régionaux ont été révisés. De nouveaux membres des Conseils d'Administration Régional et Sous-Régional ont été élus pour les quatre (04) prochaines années.

En ce qui concerne les formations, les participants ont exprimé leur satisfaction quant aux nouvelles connaissances acquises et se sont engagés à en faire la restitution aux autres membres du réseau.

Enfin, les participants ont exprimé toute leur gratitude à OXFAM et DIAKONIA qui ont financé leur assise ainsi qu'à tous les autres partenaires du réseau et ont appelé à un soutien accru au réseau en vue de la mise en œuvre de ses actions futures.

Fait à Lomé, le 10 août 2018
Les délégués à l'Assemblée Générale
du WiLDAF

2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2018, le WiLDAF-AO comptait un effectif de 16 salariés dont 13 au niveau de la coordination et trois (03) mis à la disposition de trois (03) bureaux pays contre 15 salariés en 2017. Cette légère augmentation d'une unité est due au recrutement d'une chargée de programme sur contrat à durée déterminée (CDD) de 4 mois pour appuyer le service programme à faire face au trop plein de travail généré par les nouveaux contrats.

Les difficultés financières ont contraint le WiLDAF-AO à mettre l'ensemble de ses employés sous un contrat de travail à temps partiel pour une durée de six (06) mois allant de mars 2018 à août 2018. Le travail a repris avec les horaires réguliers grâce à un regain de santé financière de l'institution permettant la prise en charge du plein salaire des employés.

et régionales du 06 au 08 août 2018 à Lomé au Togo. En plus de l'équipe de gestion de projet du bureau sous régional, la formation a profité aux membres et femmes agricultrices partenaires du WiLDAF.

L'objectif était de renforcer les participantes afin qu'elles puissent s'approprier les outils de suivi et évaluation pour être désormais plus efficace dans leur rôle de suivi dans le cadre du déploiement des actions et politiques agricoles nationales.

- Formation en traitements extra comptable pour l'élaboration des états financiers selon la notification du SYSCOHADA révisé avec l'utilisation des logiciels « ETAMINI v 18 » et « ETAFINE v 18 », à Lomé les 29-30 novembre 2018.
- Formation en politique de protection de l'enfant tenue les 10 et 11 décembre 2018 dans la salle de réunion du WiLDAF-AO à Lomé et animée par un expert en la matière de SAVE THE CHILDREN.



Elle a pour but de former l'équipe du WiLDAF-AO afin qu'elle puisse développer rapidement la politique de protection de l'enfant du WiLDAF. La nécessité de disposer d'une telle politique est indispensable pour deux raisons à savoir :

- Le WiLDAF travaille de plus en plus avec les enfants dans le cadre des projets sur le mariage des enfants, il faut encadrer ce travail de façon régulière ;
- Tout partenariat avec SAVE THE CHILDREN est subordonné à la disponibilité et à la mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfant.

A la fin de la formation, une équipe est mise en place pour s'atteler à l'élaboration de ladite politique.

- La formation en capitalisation tenue du 17 au 19 décembre 2019 dans la salle de réunion du WiLDAF-AO à Lomé au Togo. Cette formation a été négociée dans le cadre du partenariat avec OXFAM au Burkina qui a mis à la disposition du WiLDAF, les facilitateurs. L'objectif était d'amener le WiLDAF-AO à disposer à l'interne des compétences qui puissent procéder à la capitalisation et valorisation des actions de l'institution pour une plus grande efficacité en terme de visibilité et de mémoire. Des domaines de capitalisation ont été retenus et une équipe mise en place pour le développement du document de capitalisation. L'équipe sera coachée par le formateur principal depuis le Burkina.

3 - GESTION FINANCIERE

• Ressources

Pour l'exercice 2018, les ressources financières dont le bureau sous régional WiLDAF-Afrique de l'Ouest a disposé s'élevaient globalement à 427 998 236 XOF (Quatre cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille deux cent trente-six francs cfa). Une augmentation substantielle de 90 854 888 XOF (Quatre-vingt-dix million huit cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit francs cfa) correspondant à plus de 26% d'accroissement par rapport à l'exercice 2017 où l'ensemble des revenus représentait 337 143 296 XOF (Trois cent trente-sept millions cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-seize francs cfa).

Ces ressources proviennent en grande partie des subventions extérieures à hauteur de 88% et des fonds propres représentant 12%.

Les revenus sont détaillés comme suit :

REVENUS	2018	2017
Subventions d'exploitation	375 727 291	306 344 718
Autres produits	52 270 945	30 798 578
TOTAL	427 998 236	337 143 296

Détail des contributions des différents bailleurs en 2018.

Bailleurs	2018	2017
CRDI	148 116 556	200 281 957
AWDF	59 990 638	12 083 860
OXFAM AMERICA	46 689 451	
ILC	45 280 310	62 707 023
DIAKONIA	36 435 030	16 119 179
SAVE THE CHILDREN	15 384 012	
OXFAM BURKINA	10 018 247	5 336 069
OXFAM PANAFRICA	13 813 047	
Bordeless Alliance		9 816 630
TOTAL	375 727 291	306 344 718

Emploi

Les charges au terme de l'exercice sont aussi en augmentation et se chiffraient à 423 005 351 XOF (Quatre cent vingt-trois millions cinq mille trois cent cinquante-un francs) contre 364 628 087 XOF pour 2017.

Charges	2018	2017
Autres achats	13 999 400	13 631 947
Transports	43 933 052	35 760 275
Services extérieurs	294 773 770	250 263 100
Impôts et taxes	903 325	244 500
Autres charges		450
Charges de personnel	69 95 804	59 497 880
TOTAL	423 005 351	359 398 152

Résultat brut d'exploitation

	2018	2017
REVENUS de l'exercice	427 998 236	337 143 296
Charges de l'exercice	- 423 005 351	- 359 398 152
Résultat brut d'exploitation	4 401 614	- 27 484 791

Résultat net de l'exercice

En prenant en compte les reprises d'amortissement, les provisions et dépréciations ainsi que les produits et charges Hors activités ordinaires, le résultat net de l'exercice 2018 est de **4 476 614 F CFA** contre **-22 254 804 F CFA** soit une augmentation de **120,12%**.

En définitive l'exercice de l'année est marqué par la confirmation du regain progressif de la santé financière du réseau comparativement à il y a 3 ou 2 ans. Les efforts doivent se poursuivre de façon plus significative pour renouer définitivement avec la croissance.

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

07 BP: 7755 Lomé – Togo, Tel: (228) 22 61 26 79

Fax: (228) 22 61 73 90

Site web www.wildaf.ao.org /mail: wildaf_ao@yahoo.com
/wildaf@wildaf-ao.org

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018 DE WILDAF AO

Asûit 2019

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Opinion sur les états financiers annuels	03 – 06
Etats financiers annuels au 31/12/2018	07

/

I.
OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018
DE WOMEN IN LAW AND DEVELOPPEMENT IN AFRICA (WILDAF AO)**

A Madame la Présidente,

En exécution de la mission d'audit des états financiers que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, comprenant, le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2018.

Les états financiers de synthèse, objet de la mission d'audit, ont été établis sur la base des clauses des accords de subvention signés entre WILDAF Afrique de l'Ouest et ses différents bailleurs.

I. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels WILDAF AO, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, avec les capitaux propres de F CFA 27 849 137, le compte de résultat faisant ressortir un bénéfice nette de F CFA 4 476 614 et les notes annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2. Fondement de l'opinion avec réserves

- Motivation des réserves

Au terme de notre mission et à l'issue des contrôles que nous avons effectués, il ressort une série d'anomalies identifiées et non corrigées ci-après :

❖ **Non-conformité et irrégularités relevées au niveau de l'exécution budgétaire**

Au 31/12/2018, nous avons noté au cours de nos travaux de vérification des dépenses et du contrôle de l'exécution budgétaire des irrégularités dans la justification de certaines dépenses remettant en cause la conformité et la régularité des pièces justificatives inhérentes. (Confer notes de synthèse de la vérification des dépenses et du contrôle de l'exécution budgétaire).

❖ **Procédures de contrôle interne**

L'appréciation des procédures de contrôle interne a relevé des d'insuffisances qui ont été consignées dans un rapport inhérent (*lettre de recommandation*). Les points importants de ces faiblesses portent sur les aspects institutionnels, la conformité de certains processus et l'efficacité opérationnelle en général du système de contrôle interne.

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités de la direction relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été arrêtés par la direction de WILDAF AO.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe à la direction de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.4. Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

a) Outre l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas pu disposer du rapport de gestion de la direction de la société afin d'apprécier la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse des informations données dans ledit rapport.

b) Par ailleurs, en application des statuts de l'institution, une Assemblée Générale n'a pas été tenue pour l'approbation des comptes de l'exercice précédent avec l'affectation du résultat correspondant.

Fait à Lomé, le 02 août 2019

KONNY AFRIQUE TOGO



ATCHRIMI Koffi

Expert - Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé gérant

BILAN Système Normal au 31 décembre 2018

ACTIF	Note	30/12/2018			EXERCICE 2017 NET	PASSIF	Note	EXERCICE 31/12/2018 NET	EXERCICE 2017 NET
		BREUT	AMORT/PROV	NET					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 450 000	185 833	1 264 167	-			15 523 158	15 523 158
Frais de développement et de prospection		-	-	-	-	Capital		-	-
Brevets, Licences, logiciels et droit similaire		1 450 000	185 833	1 264 167	-	Actions/capital non appelé		-	-
Fond commercial et droit au bail		-	-	-	-	Primes liées au capital		-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-	Coût de R&D		-	-
		-	-	-	-	Reserves indisponibles		-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		119 748 817	39 854 949	79 893 868	80 865 426	Reserves Libres		-	-
Terrains		19 500 000	-	19 500 000	19 500 000	Report à nouveau		55 401 920	33 147 116
Batiments		74 643 460	19 094 923	54 728 537	58 470 710	Résultat Net de l'exercice		4 476 634	22 254 804
Agencements, aménagement et installations		685 000	602 917	282 083	250 583	Subventions d'investissement		61 571 285	61 965 426
Matériel mobilier et actifs biologiques		24 484 557	19 141 509	5 343 048	2 544 133	Provisions Réglementaires		-	-
Matériel de transport		435 800	435 800	-	-	TOTAL CAPITALS PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES		26 169 137	22 086 664
Avances et acceptations versées sur immobilisations		-	-	-	-	Engagements et Dettes Financières		1 680 000	1 680 000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		5 378 825	-	5 378 825	5 378 825	Dettes de location acquisition		-	-
Titres de Participation		5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	Provisions financières pour Risques et Charges		-	-
Autres Immobilisations Financières		378 825	-	378 825	378 825	ALI DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES		1 680 000	1 680 000
TOTAL ACTIF IMMOBILESE		126 577 642	40 070 782	86 506 860	86 244 251	TOTAL RESSOURCES STABLES		27 849 137	23 766 664
ACTIF CIRCULANT HAO		-	-	-	-	Dettes circulaires HAO		-	-
STOCKS ET ENCOURS		-	-	-	-	Chèques Avances Reçues		-	-
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILÉS		62 996 754	398 021	62 598 733	76 512 694	Fournisseurs d'exploitation		5 094 366	2 250 000
Pourisseurs avances versées		3 018 472	-	3 018 472	472	Dettes Sociales et Fiscales		59 675 027	47 399 551
Clients		-	-	-	-	Autres Dettes		92 436 780	133 292 895
Autres créances		59 978 282	398 021	59 580 261	76 512 222	Provision pour risques à court terme		-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT		62 996 754	398 021	62 598 733	76 512 694	TOTAL PASSIF CIRCULANT		157 226 173	202 942 446
Titres de placement		-	-	-	-	Banques, Crédits d'escompte et de trésorerie		-	-
Valeurs à encaisser		-	-	-	-	Banques, établissements financiers et crédit de trésorerie		-	-
Banques, chèques postaux, caisses et assimilés		35 969 717	-	35 969 717	63 592 165	TOTAL TRESORERIE PASSIF		-	-
TOTAL TRESORERIE ACTIF		35 969 717	-	35 969 717	63 592 165	Ecart de conversion passif		-	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-	TOTAL GENERAL		185 075 310	226 709 110
TOTAL GENERAL		225 544 113	40 468 803	185 075 310	226 709 110			185 075 310	226 709 110

COMPTE DE RESULTAT SYSTÈME NORMAL AU 31/12/2018						
REF	LIBELLES		Note	EXERCICE	EXERCICE	
				31/12/2018	31/12/2017	
				NET	NET	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	-	-
RA	Achats de marchandises		-	22	-	-
RB	- Variation de stocks		+/-	6	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE				-	-
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	-	-
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	-	-
TD	Produits accessoires	D	+	21	-	-
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)				0	0
TE	Production stockée (ou destockage)		+/-	6		-
TF	Production immobilisée		+	21	-	-
TG	Subvention d'exploitation		+	21	375 727 291	306 344 718
TH	Autres produits		+	21	52 270 945	30 798 578
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	-	-
RC	Achats de matières premières et autres fournitures liées		-	22	-	-
RD	- Variation de stocks de matieres premieres et fournitures liées		+/-	6	-	-
RE	Autres achats		-	22	- 13 999 400	- 13 631 947
RF	- Variation de stocks d'autres approvisionnements		+/-	6	-	-
RG	Transports		-	23	- 43 933 052	- 35 760 275
RH	Services extérieurs		-	24	- 294 773 770	- 250 263 100
RI	Impôts et taxes		-	25	- 903 325	- 244 500
RJ	Autres charges		-	26	-	- 450
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+A+RB)+ (somme TE à RJ)				74 388 689	37 243 024
RK	Charges de personnel		-	27	- 69 395 804	- 59 497 880
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)				4 992 885	- 22 254 856
TJ	Reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations		+	28	5 668 556	-
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	- 6 259 827	- 5 229 935
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)				4 401 614	- 27 484 791
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	-	52
TL	Reprise de provisions et dépréciations financières		+	28	-	-
TM	Transferts de charges financières		+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-	-
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RM)				-	52
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)				4 401 614	- 27 484 739
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	-	-
TO	Autres produits HAO		+	30	600 000	5 229 935
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-	-
RP	Autres charges HAO		-	30	- 525 000	-
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (TN à RP)				75 000	5 229 935
RQ	Participation des travailleurs		-	30	-	-
RS	Impots sur le résultat		-		-	-
XI	RESULTAT NET (XG + XH +RQ + RS)				4 476 614	- 22 254 804

Le réseau poursuivra en 2019 les actions en cours sur les priorités des femmes d'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, les discussions déjà très avancées avec le CRDI (Centre de Recherches pour le Développement International), permettront de démarrer en 2019 un projet dans le domaine des grossesses précoces, en lien avec les violences basées sur le genre, la santé de la reproduction et les droits sexuels et reproductifs des adolescentes.

La caractéristique préoccupante du phénomène des grossesses précoces qui hypothèque l'épanouissement des filles et constituent un handicap pour leur contribution au développement de leurs communautés et de leurs pays justifie le choix qu'a fait le WILDAF de commencer à investir cette question.

En effet, d'après UNFPA (2012), parmi les 14,3 millions d'adolescentes qui ont accouché en 2008, une sur 3 vivait en Afrique subsaharienne. En guise d'exemple, l'Angola (146‰), la Zambie (138‰), le Tchad (136‰), la Guinée (131‰), la Tanzanie (128‰), l'Ouganda (124‰), la Mozambique (122‰), la République Démocratique du Congo (168‰) enregistrent des taux les plus élevés de fécondité des adolescents.

Avec près de 200 naissances pour 1000 adolescentes, l'Afrique de l'Ouest affiche le taux d'accouchement précoce le plus élevé au monde (UNICEF, 2015). Les taux enregistrés par le Niger, le Mali et le Burkina Faso par exemple sont respectivement de 192‰, 167‰ et 130‰ naissances vivantes pour 1000 adolescentes (UNFPA, 2012).

Ces taux élevés de grossesses précoces semblent être liés au non respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescents. En particulier les causes identifiées sont entre autres, le manque d'information et d'éducation sexuelle et reproductive en milieu familial et scolaire, l'insuffisance de moyens financiers, la faible connaissance des méthodes contraceptives, la faible utilisation de ces méthodes, l'insuffisance de l'offre de services adaptés aux adolescents, les difficultés d'accès aux services de santé de la reproduction.

Ces causes sont renforcées par les lacunes des cadres juridiques, la méconnaissance de leurs droits, notamment sexuels et reproductifs par les adolescents, les tabous liés au sexe et la culture, les violences et abus sexuels, les mariages forcés et précoces, les normes sociales inégalitaires, etc.

La santé des adolescents constitue un axe clé des

ODD, de l'Agenda 2063 «l'Afrique que nous voulons» et de la Stratégie mondiale de la santé des femmes, des enfants et des adolescents 2016-2030. Des réponses sont en conséquence apportées sur le terrain aux grossesses précoces, mais elles sont isolées et inefficaces à réduire considérablement le phénomène.

En l'absence de réponse adéquate et globale prenant en compte tous les aspects des grossesses précoces, le développement économique et social risque d'être significativement amputé de la contribution des adolescentes qui représentent une partie significative de la population africaine, ces grossesses précoces conduisant à leur exclusion des circuits formels d'éducation et de formation qui les préparent à être des acteurs actifs de développement.

En outre, soucieux d'une diversification des sources de financement et en vue de disposer d'un financement adéquat lui permettant d'avoir davantage d'emprise sur les préoccupations des femmes africaines, le WILDAF-AO entend entreprendre en 2019 des discussions avec d'autres institutions et structures pouvant soutenir les actions futures du réseau.

2019 sera aussi une année au cours de laquelle le réseau poursuivra son processus d'élaboration du nouveau plan stratégique qui remplacera celui qui arrive à terme en 2020. Ce projet est d'une importance capitale à l'heure où la communauté internationale se prépare à faire le bilan des 25 ans de mise en œuvre de la plate forme d'action de Beijing.

Le nouveau plan stratégique tiendra largement compte des conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de Beijing + 25 en vue de nouvelles avancées saluables pour l'égalité des sexes et le développement durable dans les communautés et pays de la région.

Le réseau WILDAF-AO tient à exprimer ses gratitude à tous les partenaires du bureau sous-régional et des réseaux nationaux dont le soutien technique et financier lui ont permis d'être actif sur le terrain aux côtés des femmes, véritables actrices de développement de l'Afrique de l'Ouest.

Women in Law and Development in Africa - Afrique de l'ouest (WILDAF - AO)

Tél : (+228) 22 61 26 79 / Email : wildaf@cafe.tg / wildaf_ao@yahoo.com
wildaf@wil-daf-ao.org Site web : www.wildaf-ao.org / [www.facebook.com / wildafao](http://www.facebook.com/wildafao)
/ [@wildafao](http://www.twitter)

Adresse Postale ; 07 BP : 7755 Lomé

Adresse physique : Angle rues 4 et 49 Hédranawoé Lomé - TOGO

Aôut 2019